



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE METEO ORANGE : LE PREFET DECIDE D'INTERDIRE LA CIRCULATION SUR LA RN 134 ENTRE LES FORGES D'ABEL ET LE COL DU SOMPORT, ET LA CIRCULATION DES VEHICULES > 7,5 TONNES AUTORISES EN CHARGE SUR LA RN 134 ET LA RN 1134 ENTRE GURMENCON ET LE TUNNEL DU SOMPORT

à Pau, le 28 novembre 2021

Compte tenu de la vigilance météorologique ORANGE AVALANCHES en cours, pour assurer la sécurité des usagers, à compter de ce jour, dimanche 28 novembre 2021 à 20h00, la circulation de tous les véhicules est interdite sur la RN 134 entre les Forges d'Abel et le Col du Somport.

La présignalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes. La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation de prescription sont à la charge et sous la responsabilité de la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA).

Les modalités de circulation ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de gendarmerie ;
- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules de l'ONF et de la DIRA laquelle est autorisée à poursuivre ses opérations de déneigement routier, conformément à son organisation et à ses procédures établies en annexe 8-14 de son Plan d'Exploitation de la Viabilité Hivernale.

En outre, **compte tenu de la vigilance météo ORANGE NEIGE-VERGLAS en cours, des difficultés de circulation en cours et pour assurer la sécurité des usagers, le plan de gestion de trafic « Vallée d'Aspe - RN 134 » est déclenché à compter de ce jour, dimanche 28 novembre 2021 à 22h00.**

La circulation des véhicules ou ensembles de véhicules de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge est interdite sur la RN 134 et RN 1134 entre Gurmençon (PR71+700) et le tunnel du Somport.



Les véhicules assurant la desserte locale peuvent circuler jusqu'au point de coupure de la RN 134.

Les véhicules en transit seront retournés à Gurmençon (PR 71+700) dans le sens France – Espagne, et au droit de l'entrée du tunnel du Somport à Canfranc dans le sens Espagne – France.

Les véhicules en transit déjà engagés seront, selon l'importance de l'événement, stockés ou retournés avant le point de coupure de la RN 134.

Les modalités de circulation ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de gendarmerie ;
- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules de l'ONF et de la DIRA.

La présignalisation et les limites de prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation relative à la fermeture du tunnel sont à la charge et sous la responsabilité de la société exploitant le tunnel.

La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation de prescription et de déviation sont à la charge et sous la responsabilité de la DIRA pour la RN 134 et du Conseil départemental pour le réseau des voies départementales emprunté par les véhicules déviés.

Plus d'informations :

- Site internet de la préfecture : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Compte Facebook de la préfecture : <https://www.facebook.com/Prefet64>
- Compte Twitter de la préfecture : [@Prefet64](https://twitter.com/Prefet64)
- Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/pyrenees-atlantiques>